

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 866 075	6,00		14 171 000	850 286		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	835 098	15,43		838 500	129 368		
Taxe d'habitation additionnelle	4 494 948	11,40		4 183 300	476 840		
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	4 004 628	26,00		4 181 000	1 087 060		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 456 494	Total	
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 087 060		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle	1 456 494			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,050			
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 967 964	126 951	85 010	20 852	531 440	0	- 305 529	2 426 688

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 2 426 688	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
--	---	--	---	---

À PERIGUEUX
Le 20 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
BIANCHINI Didier

À
Le
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	54 351
d. Logements sociaux	38

Taxe foncière non bâtie

92

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	583
b. Base minimum	35 778
c. Locaux industriels	437 979
d. Autres allocations	2 619

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 242 347

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	202 509
c. Par la loi (autres)	13 508

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	2 375
b. Par la loi	2 008 109

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	3 849 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	334 300
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	263 371
d. Bases dégrévées locaux vacants	120 155

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	3 855
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	32 828
f. Stations radioélectriques	85 501
g. Installations gazières et autres	4 767

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 274 222
b. TVA prév. (comp. CVAE)	693 742
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	26,65	>>>
b. Dérrogatoire	26,65	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	26,70	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,86	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,025094	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,026394	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		51,39
Taux maximum de la majoration spéciale	0,210	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08